#### 1. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'abonné(e) pourra utiliser les installations du club PLANETE FITNESS® (ci-après «PLANETE FITNESS®»), co-contractant, et bénéficier des prestations proposées dans le cadre de son abonnement : cours collectifs avec ou sans coach (hors coaching personnalisé et group training), musculation, cardio-training, aux conditions et modalités définies au présent contrat. L'abonné a eu précédemment connaissance des installations de PLANETE FITNESS® et des prestations offertes dans son abonnement.

#### 2. ACCÈS AU CENTRE - SERVICE ACCES LIBRE

L'accès au centre se fait sur présentation de la carte PLANETE FITNESS® en cours de validité, nominative, sauf conditions particulières, aux horaires d'ouverture de PLANETE FITNESS®. La carte PLANETE FITNESS® est délivrée lors de l'inscription de l'abonné. En cas de perte ou de vol, une nouvelle carte sera facturée à l'abonné.

L'accès à PLANETE FITNESS® est interdit aux mineurs, sauf sur présentation d'une autorisation parentale. L'abonné reconnait le droit, à la direction du club, d'exclure, toute personne dont l'attitude, le comportement ou la tenue serait contraire aux bonnes mœurs, notoirement gênant pour les autres abonnés ou non-conforme au présent contrait, règlement intérieur.

#### 3. L'ABONNEMENT

L'abonnement garantit, sur présentation de la carte PLANETE FITNESS® en cours de validité, l'accès à PLANETE FITNESS® et à ses installations, pendant les horaires d'ouverture de PLANETE FITNESS® et à selon le planning en cours. Le règlement intérieur, les horaires d'ouverture et le planning des cours sont remis au client lors de son inscription, celui-ci reconnaît en avoir pris connaissance. Les horaires d'ouverture indiqués et le planning associé ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés à tout moment. En cas de variation, les modifications seront portées à la connaissance des abonnés (horaires d'été, jours fériés, cas de force majeure).

Le montant de l'abonnement est perçu par PLANETE FITNESS® lors de l'inscription de l'abonné soit globalement, soit mensuellement pour l'abonnement par prélèvements. Des dérogations tarifaires peuvent être attribuées sur présentation de justificatifs lors de l'inscription, elles s'arrêteront à la fin de validité du justificatif et ne pourront être reconduites que sur présentation d'un nouveau justificatif en cours de validité.

Lors de son inscription, L'Abonné(e) s'acquitte des frais d'inscription qui s'ajoutent au montant de l'abonnement. Toute somme non payée à l'échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal, -loi de modernisation de l'économie n°2008-776 du 4 Août 2008-

# 4. RÉSILIATION - REPORT- ANNULATION

# 4.1 Résiliation par l'abonné

Les contrats proposés par PLANETE FITNESS\* sont conclus pour une durée indéterminée et renouvelable mensuellement par tacite reconduction, sans obligation d'engagement. .<u>L'adhérent</u> a la faculté de résilier le contrat à tout moment moyennant l'envoi d'une lettre de résiliation envoyée en recommandé avec avis de réception avec respect d'un préavis de 1 mois.

Les options sont résiliables à tous moments par le simple envoie d'un mail au service client : service.client@club-planetefitness.com

Le préavis de 1 mois débute à compter du 1er du mois suivant la date de réception du recommandé. Le préavis ne peut faire l'objet du gel de la mensualité

Les cotisations sont dues et prélevées aux dates définies lors de l'adhésion. En aucun cas, l'adhésion ne sera remboursée.

Toute somme non payée à l'échéance entraîne de plein droit et avec un préavis raisonnable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal, -loi de modernisation de l'économie n°2008-776 du 4 Août 2008 .

# 4.2 Gel de la mensualité

L'adhérent a la faculté de geler sa mensualité quand il le souhaite sans raison précise. Dans ce cas ce gel de mensualité doit se faire entre le 25 et le 30 du mois précédent la mensualité qu'il souhaite geler en remplissant le formulaire en ligne www.club-planetefitness.com. Il ne pourra geler qu'un seul mois à la fois.

# 4.3 Report et annulation de l'abonnement

Toute demande de suspension de l'abonnement devra être formulée préalablement à une absence prévue et la date de fin de l'abonnement sera repoussée en fonction de la durée de l'absence de l'adhérent. En cas de maladie, un certificat médical d'inaptitude à exercer les activités sera obligatoirement transmis. Tous ces éléments devront être adressés en recommandé avec accusé de réception à la direction par l'adhérent dans les 7 jours maximum suivant l'arrêt.

# 4.4 Résiliation par PLANETE FITNESS®

PLANETE FITNESS® pourra résilier, de plein droit, un abonnement aux motifs suivants :

- Non-respect du règlement intérieur, des règles de bonne conduite, d'hygiène et de sécurité ;
- En cas de fraude lors de l'inscription, fausse déclarations, falsification de pièces, fraude dans l'utilisation de la carte PLANETE FITNESS®,
- En cas de défaut de paiement ou de non règlement de la totalité de l'abonnement.

Le montant des frais de dossier reste acquis au club.

#### 5. RÈGLEMENT INTÉRIEUR : ATTENTION LE REGLEMENT INTERIEUR DOIT ÊTRE AFFICHÉ

L'Abonné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur qui lui a été communiqué par PLANETE FITNESS® et s'engage à respecter ces dispositions, sans restriction ni réserve, ainsi que toutes les règles de bonne conduite, d'hygiène et de sécurité en découlant. En cas d'infraction au règlement, le club pourra résilier immédiatement l'abonnement, sans indemnité.

#### 6. VESTIAIRES

Les vestiaires ne font l'objet d'aucune surveillance spécifique. Il est donc fortement recommandé à l'Abonné (e) de ne pas laisser, durant la pratique sportive, des objets de valeur.

L'abonné doit obligatoirement déposer ses affaires ou objets de valeur dans un casier individuel prévu à cet effet. L'abonné doit se munir de son propre cadenas personnel, qui est et reste sa propriété, afin de pouvoir utiliser le casier. L'utilisation du casier est limitée à la durée de la séance. Tout cadenas laissé après la séance sera détruit le soir-même.

# 7. CERTIFICAT MÉDICAL

L'Abonné(e) remet à PLANETE FITNESS®, dans un délai d'un mois à compter de son inscription, un certificat médical d'aptitude à la pratique d'activités physiques et sportives datant de moins d'un mois. À défaut, PLANETE FITNESS® sera déchargé de toute responsabilité, et notamment, l'abonné ne sera pas en mesure d'invoquer la résiliation de l'abonnement en cas de maladie dont le diagnostic a été porté à sa connaissance précédemment à la date de signature du contrat d'abonnement.

#### 8. ASSURANCE - RESPONSABILITÉ CIVILE

PLANETE FITNESS® est assuré pour les dommages et conséquences pécuniaires engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel ainsi que celle de ses Membres, conformément à l'Article L.321-1 du Code du Sport.

Cette assurance a pour objet de couvrir le Club contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels et matériels.

De son côté, l'Abonné (e) est invité à souscrire une police d'assurance Responsabilité Civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l'exercice des activités du Club.

Conformément à l'Article L.321-4 du Code du Sport, le Club informe l'Abonné (e) de l'intérêt à souscrire un Contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique dont il pourrait être victime en cas de dommages corporels, et ce auprès de l'assureur de son choix.

L'Abonné est tenu de respecter les consignes d'utilisation de chaque appareil ainsi que les règles d'utilisation des poids et haltères encadrant l'espace de musculation en libre-service.

Il reconnait qu'il a été informé du fonctionnement et des règles de sécurité de chaque appareil avant son utilisation.

# 9. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Abonné(e) dispose d'un droit d'accès, de modification et de retrait quant à ses données personnelles collectées et conservées par le Club.

Le Club est en conformité avec la Loi du 6 janvier 1978 modifiée par le Règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018.

L'Abonné(e) pourra accéder à ses données personnelles en écrivant au Club.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifié par la loi du 6 août 2004, l'Abonné(e) a un droit d'accès aux données le concernant et dispose d'un droit de rectification et d'opposition de ces données qu'il peut exercer à tout moment en s'adressant au service client du club PLANETE FITNESS®.

# 10. VENTE A DISTANCE

Conformément aux Articles L. 221-18 et suivants du Code de la Consommation relatifs au droit de rétractation applicable aux contrats conclus à distance et hors établissement, l'Abonné (e) dispose d'un délai de rétractation défini comme suit : « Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25 (...) ».Ce délai de quatorze jours (14) jours francs débute à compter de la commande de l'Abonné (e) sur le site www.club-planetefitness.com pour faire part de sa décision de se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception adressée au Club avec lequel il a décidé de contracter et de s'engager. La lettre informant le Club de sa décision de se rétracter doit impérativement contenir les nom, prénom, adresse, date de naissance et date d'inscription.

ANNULATION DU CONTRAT D'ABONNEMENT EN CAS DE DEMARCHAGE PLANETE FITNESS®— Club de
11. CONTROLE ET SURVEILLANCE
Le Club est placé sous vidéosurveillance 24/24 et 7j/7. Ces données sont placées sous la loi de la protection des données personnelles et archivées durant 30 jours. Elles sont ensuite automatiquement effacées par le système de gestion informatique (loi Informatique et Liberté du 6 janv. 78 modifiée en 2004).
12. MÉDIATION
En cas de litige entre l'Abonné(e) et le Club, l'Abonné (e) comme le Club pourront recourir, la médiation conformément à l'article L 612-1 du Code de la consommation. L'abonné(e) a la possibilité d'utiliser les services d'un médiateur gratuitement à condition d'avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès du Club concerné par une réclamation écrite en recommandé avec accusé de réception contenant l'objet, la description, et les justificatifs et ce, dans un délai d'un mois à compter de la survenance du fait hypothétiquement dommageable. La saisine du médiateur ne sera possible qu'un mois après réception par le Club du courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception. L'abonné(e) peut saisir le médiateur à l'adresse suivante : CM2C, 14 Rue Saint Jean 75 017 Paris.
En tant qu'entrepreneur indépendant, le Club licencié de marque est libre de faire appel à un autre médiateur. Si tel est le cas, les coordonnées seront affichées à l'accueil du Club.
13. DISPOSITIF BLOCTEL
L'abonné(e), qui ne souhaite pas faire l'objet d'un démarchage téléphonique, déclare être informé(e) du droit de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique, appelée Bloctel. L'abonné(e) est informé(e) qu'il peut s'inscrire sur ladite liste d'opposition par voie électronique sur le site Internet bloctel.gouv.fr, ou, par voie postale à l'adresse suivante : SAS OPPOSETEL, Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret, 10 000 Troyes.
14.FREE ACCESS - ORGANISATEUR
L'abonné reconnait qu'il peut fréquenter le club PLANETE FITNESS® en dehors des heures d'accueil et de conseil si le service "Free Access" est proposé par le club (voir horaires et conditions au club). L'établissement est alors mis à disposition de l'adhérent à condition que celui-ci en organise la surveillance (il est appelé l'organisateur). Par la signature de ce document, l'organisateur certifie notamment qu'il a :
- pris connaissance et s'engage à respecter les consignes générales et particulières de sécurité, la loi, ainsi que les éventuelles consignes spécifiques données par l'exploitant;
- procédé avec l'exploitant à une visite de l'établissement et à une reconnaissance des voies d'accès et des issues de secours ;
- reçu de l'exploitant une information sur la mise en œuvre de l'ensemble des moyens de secours dont dispose l'établissement.
15.PARTICIPATION AU RENOUVELLEMENT ET L'ENTRETIEN DU MATERIEL
Une fois par an, l'adhérent est informé qu'il se verra prélevé de 10€ le 4ème mois suivant son inscription puis chaque année à la même date tant que son abonnement sera valide. Cette participation est destinée à un investissement par le club chaque année dans du matériel d'entrainement et/ou la participation aux frais d'entretien et de réparation du matériel mis à disposition de l'adhérent.
Signature de l'abonné :
Règlement intérieur

Parce que nous voulons que tout le monde puisse pratiquer en toute sécurité dans un environnement sain et agréable, quiconque entrant dans le club Planète Fitness s'engage à respecter les règles suivantes :

Parce que la sureté et la sécurité sont nos priorités

- L'accès est strictement réservé aux adhérents disposant d'une carte d'accès et à jour de cotisation, aux personnes en séance découverte ou venues se renseigner pour une adhésion. Il est strictement interdit de confier sa carte d'accès à une autre personne ou de proposer l'accès à un non-adhérent : toute personne dérogeant à ces règles recevra un avertissement et sera facturée d'une séance supplémentaire pour chaque non adhérent à qui elle a donné l'accès ; en cas de récidive, l'adhérent pourra être exclu sans dédommagement.
- Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas autorisés dans le club. Une exception pourra être faite pour les créneaux de cours enfant si le club en propose. Les mineurs devront disposer d'une autorisation parentale

- Les coachs exerçant dans nos clubs Planète Fitness sont titulaires d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification permettant l'enseignement, l'animation, l'encadrement ou l'entrainement d'une activité physique ou sportive. Leurs diplômes et cartes professionnelles sont disponibles à l'accueil de votre club.
- Les instructions du personnel de Planète Fitness doivent être strictement respectées et suivies. Planète Fitness se réserve le droit, s'il a des motifs raisonnables de le faire, de refuser temporairement ou définitivement l'accès au(x) club(s) aux personnes qui ne respecteraient pas les conditions générales et/ou le présent règlement intérieur.
- Assurez-vous de savoir comment utiliser les appareils et faire les exercices, les coachs sont à votre disposition durant les horaires d'accueil pour vous aider en cas de besoin.
- N'utilisez un appareil ou un équipement que pour l'usage auquel il est destiné et, après l'exercice, nettoyez le et si besoin remettez le matériel à l'endroit prévu à cet effet.
- Chaque Abonné(e) s'engage, en cas d'accident dont il serait témoin, à alerter immédiatement les secours et à prévenir la Direction du club en cas d'atteinte ou de trouble à l'ordre public
- Il est fortement conseillé d'attendre l'arrivée d'un(e) autre Abonné(e) si on est seul à l'entraînement
- Les effets personnels non nécessaires à la pratique du sport tels que manteaux, sacs, casques, etc, ne peuvent être emmenés dans les espaces de pratique et d'entraînement, ils doivent être rangés dans les casiers. Nous vous conseillons de ne pas emporter d'objets de valeur et d'utiliser les casiers, sur lesquels vous apposerez votre cadenas, pour ranger vos affaires. Les casiers sont vidés tous les jours
- Il est strictement interdit de vendre ou de coacher de façon individuelle et/ou collective au sein du club de façon gratuite ou contre rémunération sans l'autorisation préalable et écrite de la direction
- Le Club est placé sous vidéo-protection 24h/24h et 7j/7. Ces données sont placées sous la loi de la protection des données personnelles et l'adhérent pourra demander à avoir accès aux données le concernant sur simple demande au club.

Parce que nous voulons préserver un environnement propre et sain

- Le port de chaussures de sport (propres) et de vêtements de sport appropriés est obligatoire.
- Placez votre serviette sur l'appareil que vous utilisez puis, pour l'hygiène de tous, nettoyez l'appareil avec les produits désinfectants mis à votre disposition après chaque utilisation.
- La nourriture et les récipients non refermables ne sont pas autorisés dans les espaces d'entraînement. Pensez à prévoir une bouteille ou une gourde pour vos entrainements
- Il est interdit de fumer, de faire usage et/ou de distribuer des substances illicites dans le club.
- Les animaux sont interdits au sein du club, hormis les chiens d'assistance.

Parce que votre club est un espace partagé et convivial

- Le matériel doit être rangé à la place prévue à cet effet après chaque utilisation et les machines déchargées et nettoyées
  - Les appareils mobiles font désormais partis du quotidien, néanmoins dans les espaces d'entraînement, il n'est pas autorisé de téléphoner, prendre des photos ou des films qui pourraient porter atteinte à la vie privée des personnes présentes.
    - Ne laissez pas tomber le matériel bruyamment et limitez les bruits de toutes sortes
- L'écoute de musique est autorisé mais uniquement via des moyens personnels : oreillettes, casques, ... aucune diffusion ne sera autorisée au sein du club
- Aucune violence verbale et/ou physique ne sera tolérée dans le club, que ce soit envers le personnel ou les adhérents.
- Les gestes déplacés, formes de harcèlement, et/ou relations intimes/sexuels sont également proscrites dans le club.
- Laissez les appareils disponibles pour les autres si vous ne les utilisez pas